



Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 11 octobre 2021

Original: anglais

Treizième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes qu'il a adopté à sa 310^e session (mars 2011)¹, le Conseil d'administration a décidé que les documents portant la mention «Pour information» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration, mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le Groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration². Parmi ces documents figurent les rapports des membres du bureau du Conseil d'administration contenant des décisions prises en vertu de pouvoirs délégués³.
2. En application de cette décision, la liste de tous les documents soumis «Pour information» figure dans l'ordre du jour de chaque session. On trouve ces documents en ligne sur la droite de la page Web des sections pertinentes du Conseil d'administration.

¹ GB.310/9/1 et GB.310/PV, paragr. 129 a).

² Voir BIT: [Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail](#) (Genève, 2019), Note introductive, paragr. 33 et 44.

³ Voir BIT: [Recueil de règles, Règlement du Conseil d'administration](#), section 2.3.

▶ **Projet de décision**

3. Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans les documents suivants:

- Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés (GB.343/INS/INF/1);
- Rapport sur l'état d'avancement des réclamations au titre de l'article 24 de la Constitution de l'OIT (GB.343/INS/INF/2);
- Mesures définies par le Bureau pour accélérer les progrès au regard des indicateurs spécifiques du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes (2018-2021) (GB.343/INS/INF/3);
- État d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986 (GB.343/INS/INF/4);
- Plan de travail visant à renforcer le système de contrôle: propositions concernant de nouvelles dispositions en vue d'assurer la sécurité juridique et point sur les autres mesures contenues dans le plan de travail (GB.343/INS/INF/5);
- Contributions volontaires et dons (GB.343/PFA/INF/1).